

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Esther Hartmann*

Date de dépôt : 18 novembre 2010

Interpellation urgente écrite

Qu'en est-il de l'accès aux soins médicaux pour les personnes étant en détention administrative dans l'établissement concordataire de détention administrative de Frambois?

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'institution de Frambois est un lieu de détention administrative concordataire entre les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud. Il accueille des personnes, requérants d'asile, en attente de renvoi.

Durant cette période, de durée très variable, ces personnes peuvent souffrir ou développer différentes pathologies tant physiques que psychiatriques.

Or, la médecine pénitentiaire, en raison du statut juridique de l'établissement, ne peut intervenir. Ces personnes se trouvent sans prise en charge médicale ce qui constitue une violation des droits humains fondamentaux. De plus, ce manque de soins peut être à l'origine de risques sanitaires importants ainsi que de comportements pouvant mettre en danger tant les détenu(e)s que le personnel.

Le Conseil d'Etat compte-t-il entreprendre quelque chose pour remédier à cette situation indigne d'un Etat de droit ?